



Comité de PIlotage

Site Natura 2000 FR7200722

Réseau hydrographique de la Midouze



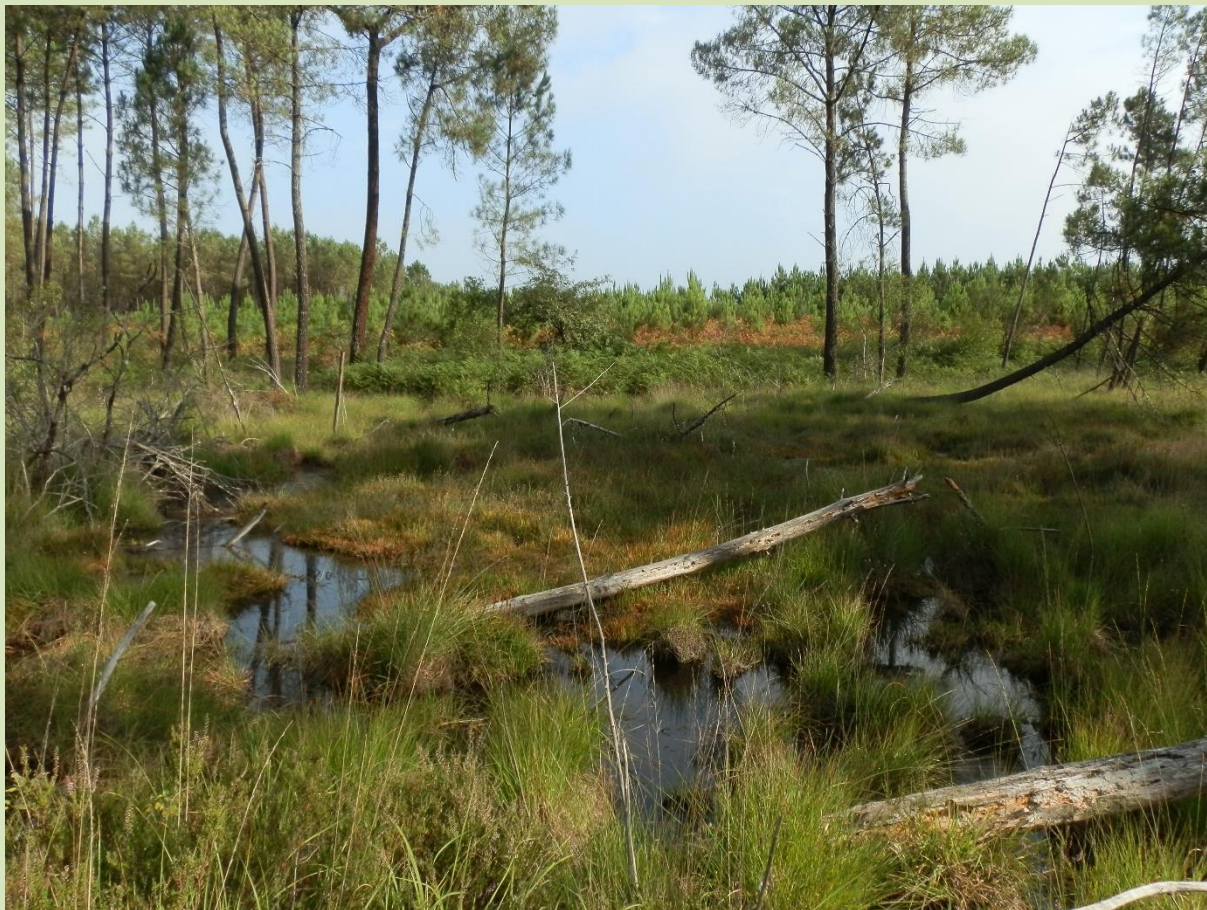
17 avril 2025 à Mont-de-Marsan



Ordre du jour

- Renouvellement de la structure porteuse et de la présidence des COPILs
- Bilan de l'animation des Documents d'Objectifs 2022-2024
- Perspectives pour l'année 2025

Le mot de la Présidente



Renouvellement de la structure porteuse et de la présidence des COPILs

Bilan des échanges du collège des collectivités réunit ce jour en amont du COPIL



Natura 2000 : Kezako ?

- Création d'un réseau de sites européens
 - Directive Habitats-Faune-Flore (1992)
 - Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
 - Directive Oiseaux (1979)
 - Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- Obligation de résultats
 - Préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- Choix des moyens
 - La France a choisi le volontariat
 - Un plan de gestion par site = DOCument d'Objectifs (DOCOB)
 - Des outils de gestion contractuels
 - Une structure animatrice pour la mise en œuvre du DOCOB





ARENOSSE
ARJUZANX
ARUE
AUDON
BÉGAAR
BÉLIS
BOURRIOT-BERGONCE
BROCAS
CACHEN
CAMPAGNE
CAMPET-ET-LAMOLÈRE
CANENX-ET-RÉAULT
CARCÈS-SAINTE-CROIX
CARCEN-PONSON
CÈRE
ESTIGARDE
GAREIN
GELOUX
LABRIT
LE SEN
LENCOUACQ
LOSSE
LUCBARDEZ-ET-BARGUES
MAILLÈRES
MEILHAN
MONT-DE-MARSAN
OUSSE-SUZAN
POUYDESSEAUX
RETJONS
ROQUEFORT
SAINT-AVIT
SAINT-GOR
SAINT-MARTIN-D'ONEY
SAINT-PERDON
SAINT-PIERRE-DU-MONT
SAINT-YAGUEN
TARTAS
UCHACQ-ET-PARENTIS
VERT
VIELLE-SOUBIRAN
VILLENAVE
YGOS-SAINTE-SATURNIN

L'équipe d'animation

- **Landes Nature**
- **Syndicat Adour Midouze**



Animation 2022-2024

- **2022 Portage Etat**
- **2023-2024 Portage Région**



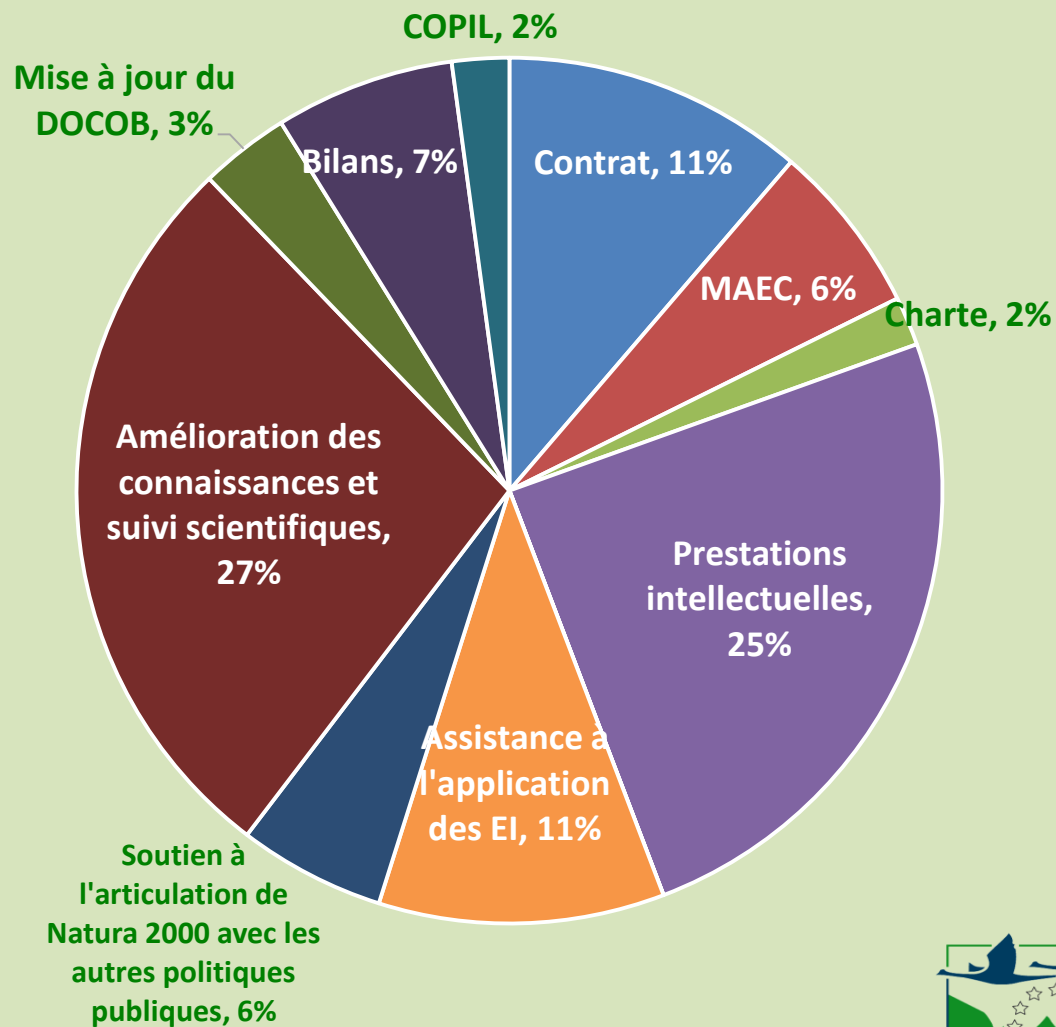
Bilan de l'animation 2022-2024



Bilan financier 3 ans

Total

- 164 jours
- 70 100 €
- Dt 5200 € de fournitures (dont stages)



Gestion des habitats et des espèces



Gestion des habitats et des espèces

Contrats Natura 2000

- Contrats volontaires
- Parcelles ni forestières et ni agricoles
- Actions d'entretien ou de restauration la préservation des milieux naturels et des espèces

Exemple :

Restauration de mares

Entretien de prairies et pelouses par pâturage

Bois sénescents

...

- Rémunération sur devis ou sur barème
- Pas d'Appel à projets en 2024 mais ouvert en 2025

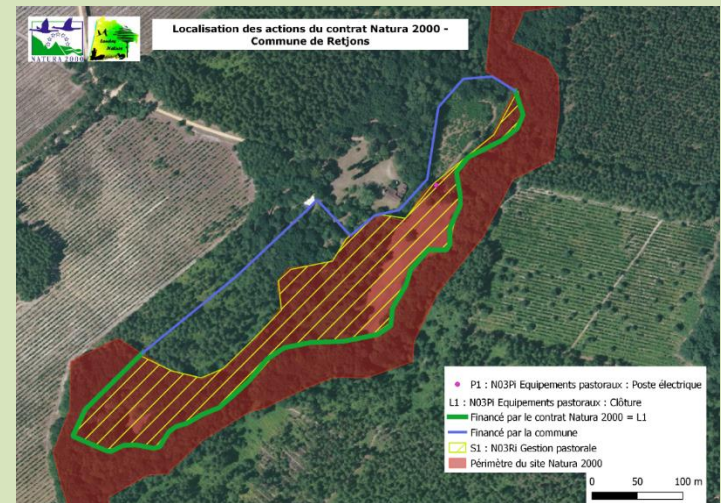


Contrats Natura 2000

- Des contrats terminés mais suivis

➔ Restauration d'une prairie de bords de cours d'eau

- Premier contrat = Coupe des acacias et restauration de la prairie
- Deuxième contrat = 7 205 € = Investissement pastoral pour entretien pérenne du site = mise en place d'une clôture



Contrats Natura 2000

- Des contrats terminés mais suivis

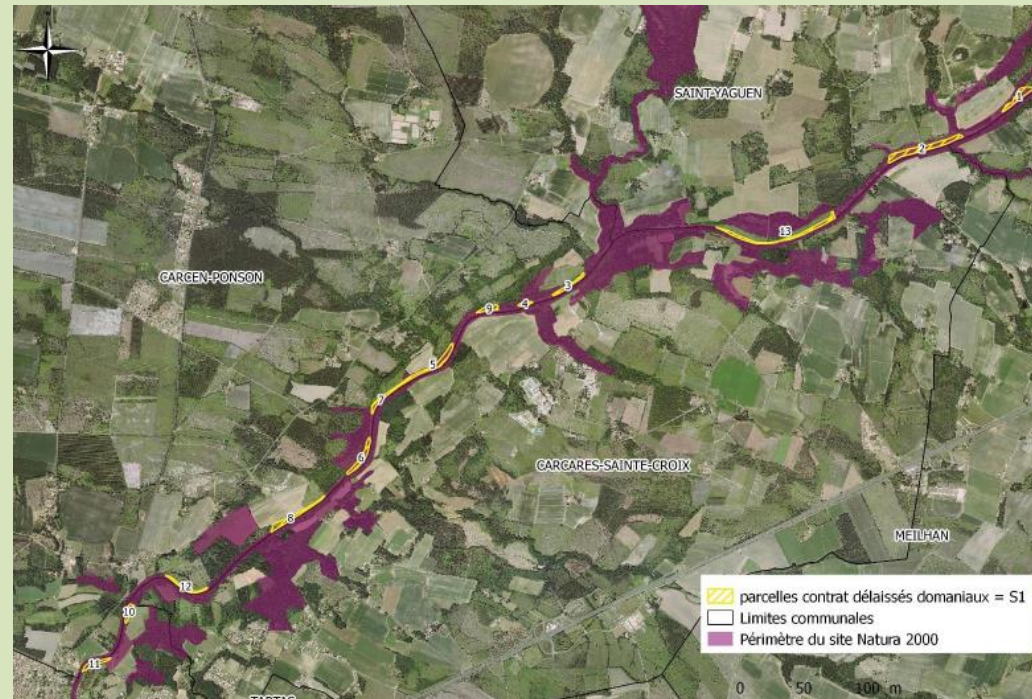
➔ Restauration de délaissés domaniaux

- Contrat de 16 770 €
- Broyage ou débroussaillage de 11,18 ha de 2019 à 2024

AVANT TRAVAUX



APRES TRAVAUX

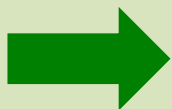


Contrats Natura 2000

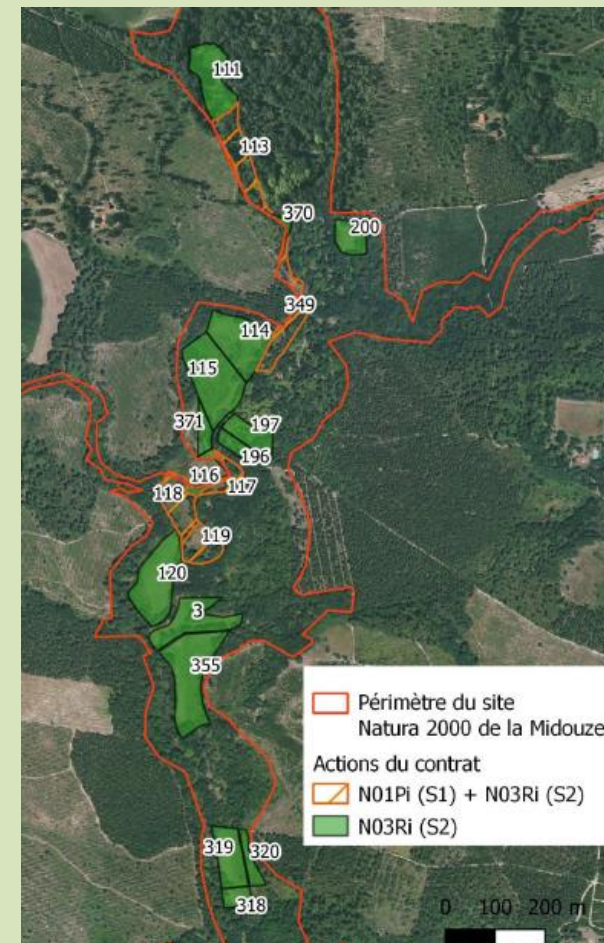
- Des contrats engagés entre 2022 et 2024

➔ Entretien de prairies de bords de cours d'eau

- Contrat de 19 346 €
- Réouverture de 3,35 ha en 2021
- Gestion pastorale sur 12 ha de 2022 à 2024



**Demande de renouvellement
pour 2025-2028**



Contrats Natura 2000

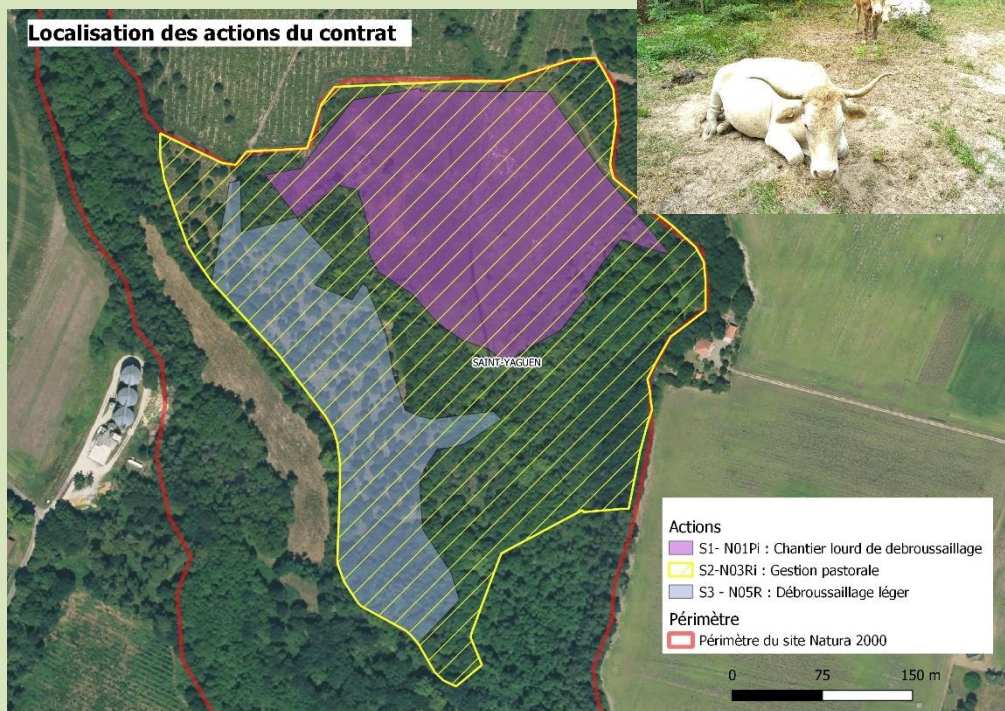
- Des contrats engagés entre 2022 et 2024

➔ Entretien d'un marais par pâturage

- Contrat de 29 941 € de 2023 à 2024
- Gyrobroyage lourd sur 3 ha, débroussaillage léger sur 3 ha
- Gestion pastorale sur 11 ha



**Demande de renouvellement
pour 2025-2028**



Gestion des habitats et des espèces

Charte Natura 2000

La charte de la Midouze, un outil de préconisation

Les recommandations issues de la Charte Natura 2000 du site, adaptées au contexte, sont les suivantes :

- Privilégier l'exploitation par éclaircie. En cas de coupe rase, limiter la coupe à 1 ha ou 150 mètres linéaires d'un seul tenant
- Préserver les berges en organisant la circulation des engins à plus de 5 mètres de la berge
- Conserver les mélanges d'essences existants en préservant les semenciers des essences minoritaires, notamment le Chêne tauzin et les arbustes du sous-bois
- Privilégier la régénération naturelle
- Réaliser les travaux hors périodes de reproduction de la faune/flore. La période de travaux préconisée s'étale du 15 août au 1^{er} mars

Points à retenir lors d'organisations sportives en site Natura 2000

- Favoriser les chemins déjà balisés
- Si ouverture de sentiers : soumis à évaluation des incidences + accord des propriétaires
- Eviter la période 1^{er} mars-fin juillet pour assurer la tranquillité aux espèces lors de leur période de reproduction
- **Interdiction de partager l'itinéraire sur les réseaux** (insister sur le côté éphémère et exceptionnel du circuit)
- Informer sur la fragilité des milieux traversés
- Limiter le hors piste
- Interdiction de jeter des déchets
- Ne pas circuler à proximité immédiate des berges (risque d'érosion)
- Limiter la création d'ornières

La commune de Saint-Pierre-du-Mont s'engage en faveur du patrimoine naturel de la Midouze

En signant la charte Natura 2000, la commune s'engage à avoir des bonnes pratiques de gestion des milieux naturels. Sur 3,96 ha de propriétés engagés, elle œuvre pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

Patrimoine naturel présent sur les propriétés de la commune de Saint-Pierre-du-Mont

- **Milieux forestiers**
Les boisements humides
Il s'agit de boisements installés sur des stations humides périodiquement inondées et largement dominés par l'aulne glutineux. Ces aulnaies alluviales ou marécageuses sont des habitats d'espèces, notamment pour le Moine d'Europe.
- **Ripisylvies**
La végétation des berges
Installée le long des réseaux ou des cours d'eau, saules, frênes et saules forment un cordon boisé correspondant à la ripisylve. Cette végétation contribue au maintien des berges en limitant les phénomènes d'érosion et constitue un corridor biologique pour le déplacement d'espèces telle que la Louche d'Europe.
- **Milieux aquatiques**
Les cours d'eau
Ils sont rares, largement le plus souvent à l'état de ruisseau.

Quelques habitants ...

- Luciole cerf-volant
- Louche d'Europe
- Agrion de Hérouville
- Léopold de Pléau
- Citrouille d'Europe

Milieux naturels des parcelles engagées sous la Charte

Le Réseau hydrographique des affluents de la Midouze

Légende

- Prétoire du site Natura 2000
- Parcelles engagées
- Milieux naturels
- Chênaie
- Autres remarquables
- Observations d'empreintes de Loure



Contactez Landes Nature en amont de la manifestation pour nous soumettre l'itinéraire et que nous puissions vous informer des enjeux présents

Contact :
Landes Nature
Suzy LEMOINE
suzy.lemoine@landes.chambagri.fr
06.40.60.18.66

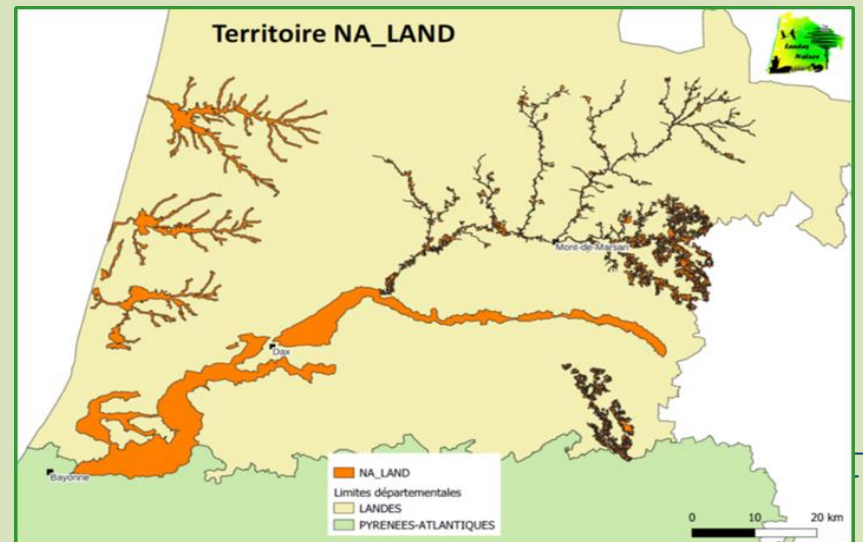


Gestion des habitats et des espèces - MAEC

Contrats spécifiques pour les agriculteurs – volontaire – 5 ans

Nouveau dispositif 2023-2027

- Un seul PAEC pour les sites N2000 = NA_LAND
- Diagnostic pour chaque exploitation engagée obligatoire
- Formation obligatoire dans les 2 premières années
- Priorisation des dossiers : priorité donnée aux jeunes agriculteurs, aux éleveurs qui ont une mesure pâture



Gestion des habitats et des espèces - MAEC

Contrats spécifiques pour les agriculteurs – volontaire – 5 ans

Mesures disponibles

- Création de prairies (subvention : 357,90 €/ha)
- Protection des espèces (mise en défens de certaines zones et/ou fauche tardive) (subvention : de 81,95 €/ha à 254,07 €/ha)
- Maintien de l'ouverture des milieux (subvention : 152,50 €/ha)
- Maintien de l'ouverture des milieux par le pâturage (subvention : 203,75 €/ha)
- Préservation des ligneux (subvention : 0,80 €/arbre)
- Préservation des fossés (subvention : 1,60 €/m)

Gestion des habitats et des espèces - MAEC

- Des résultats 2023-2024 pour la Midouze



Peu d'enveloppe donc peu d'animation = un site pas très agricole



3 exploitants



62 340 € engagés sur 5 ans



61 hectares

Begaar, Lucbardez-et-Bargues et Vert

60 ha pour la mesure OUV2 – maintien des milieux ouverts par pâturage

1 ha pour la mesure ESP3 - retard d'entretien de 35 jours.



Pour 2025 Enveloppe MAEC demandée pour tout le PAEC : **116 546 €**

Pas de budget animation

- **Pas de réunion d'information**
- Diagnostic payant : grille tarifaire en cours de construction



Appui technique au régime d'évaluation d'incidences



Appui technique au régime d'évaluation d'incidences

Rappel de la mission de l'animateur :

- Apport d'informations sur les enjeux Natura 2000
- Conseils pour limiter l'impact
- Échanges avec les services de l'État

Les manifestations sportives type course cycliste ou trail passant par un site Natura 2000 → **Besoin d'une EI**

Une plateforme préfectorale officielle

<https://declaration-manifestations.gouv.fr/>

→ les organisateurs déclarent l'évènement

→ la structure animatrice est sollicitée directement.

- Visite terrain ou non
- Proposition de modifications en cas d'impact
- Pas de modifications si parcours sur chemins déjà existant
- Préconisations sur le respect du site
- Préconisation sur communication



Appui technique au régime d'évaluation d'incidences

Exemple avec un trail sur les communes de Villenave et Ousse-Suzan

➔ Traversées de cours d'eau non aménagées prévues avec un parcours sur des sentiers non balisés

- Traversée dans le cours d'eau avec une berge trop haute ➔ impact important ➔ changement d'itinéraire ➔ emprunter le pont à proximité immédiate
- Traversée sans herbier ➔ impact négligeable en août mais besoin de protéger la berge au niveau de la remontée
- Remise en état des berges après la course (photos avant/après)
- Ne pas partager les traces du trail sur les réseaux sociaux
- Supprimer la carte de l'itinéraire du site internet



Zone de traversée du cours d'eau et trace de passage
















Amélioration des connaissances



Amélioration de connaissances

**2022 - Fin de l'inventaire Coléoptère saproxyliques
Douze et Ciron avec restitution le 19 septembre 2022**

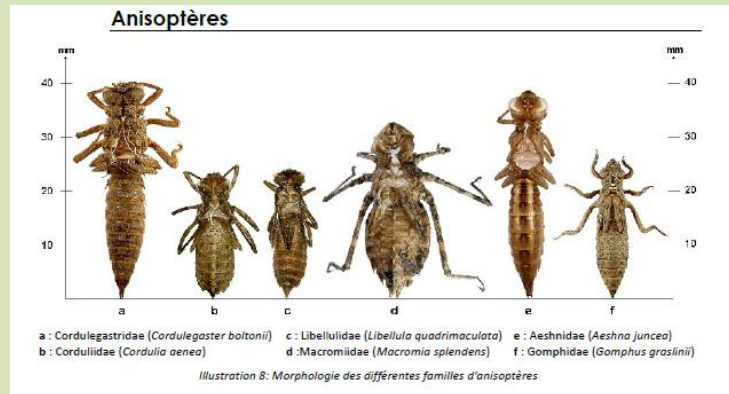
- ➔ Profils assez similaires entre les 2 vallées
- ➔ Présence d'espèces patrimoniales, à enjeux, ou nouvelles pour la région (*Biphyllus frater*)
- ➔ Présence d'espèces originales dans le contexte régional : forts enjeux de conservation
- ➔ Composition faunistique caractéristique de vieux peuplements de feuillus avec des espèces inféodées aux hêtres et avec continuité temporelle de l'état boisé
- ➔ Stratégie d'inventaire modèle sur d'autres sites en France

			
Amphicyllis globus Ip3 Mycophage	Microhagus erowii Ip3 Saproxylophage	Eucnemis capucina Z Ip2 Saproxylophage	Hylis cariniceps Z Ip2 Saproxylophage
			
Hylis foveicollis Z Ip2 Saproxylophage	Hylis simonae Z Ip2 Saproxylophage	Ampedus cinnabarinus Z Ip3 Zoophage (prédateur)	Ampedus nigroflavus Ip3 Zoophage (prédateur)
			
Ampedus praestus Z Ip3 Zoophage (prédateur)	Cardiophorus gramineus Z Ip3 Prédateur facultatif	Procræus tibialis Z Ip3 Zoophage (prédateur)	Brachygonus ruficeps Z Ip2 Zoophage (prédateur)
			Pas de photo disponibles
Calambus bipustulatus Z Ip2 Zoophage (prédateur)	Stenagostus rufus Z Ip2 Zoophage (prédateur)	Ptinus palliatus Ip3 Saproxylophage	Stagetus italicus Ip3 Mycophage

Amélioration de connaissances

2023-2025 Suivi des Odonates, Gomphidés et Anisoptères Prioritaires

→ Recherche d'exuvies sur un tronçon de la Midouze



→ 3 passages réalisés en 2024

→ 2025 : période pendant la rupture d'animation ?



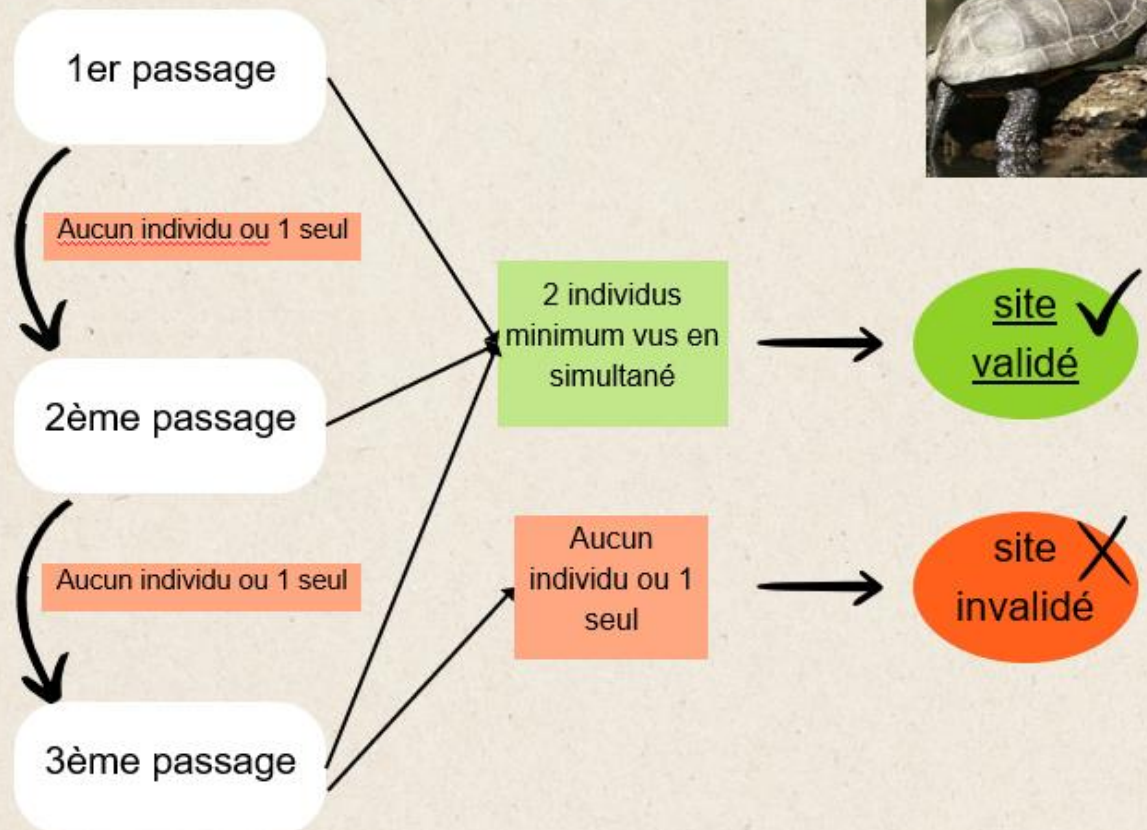
Amélioration de connaissances

2024-2025 Inventaire Cistude d'Europe

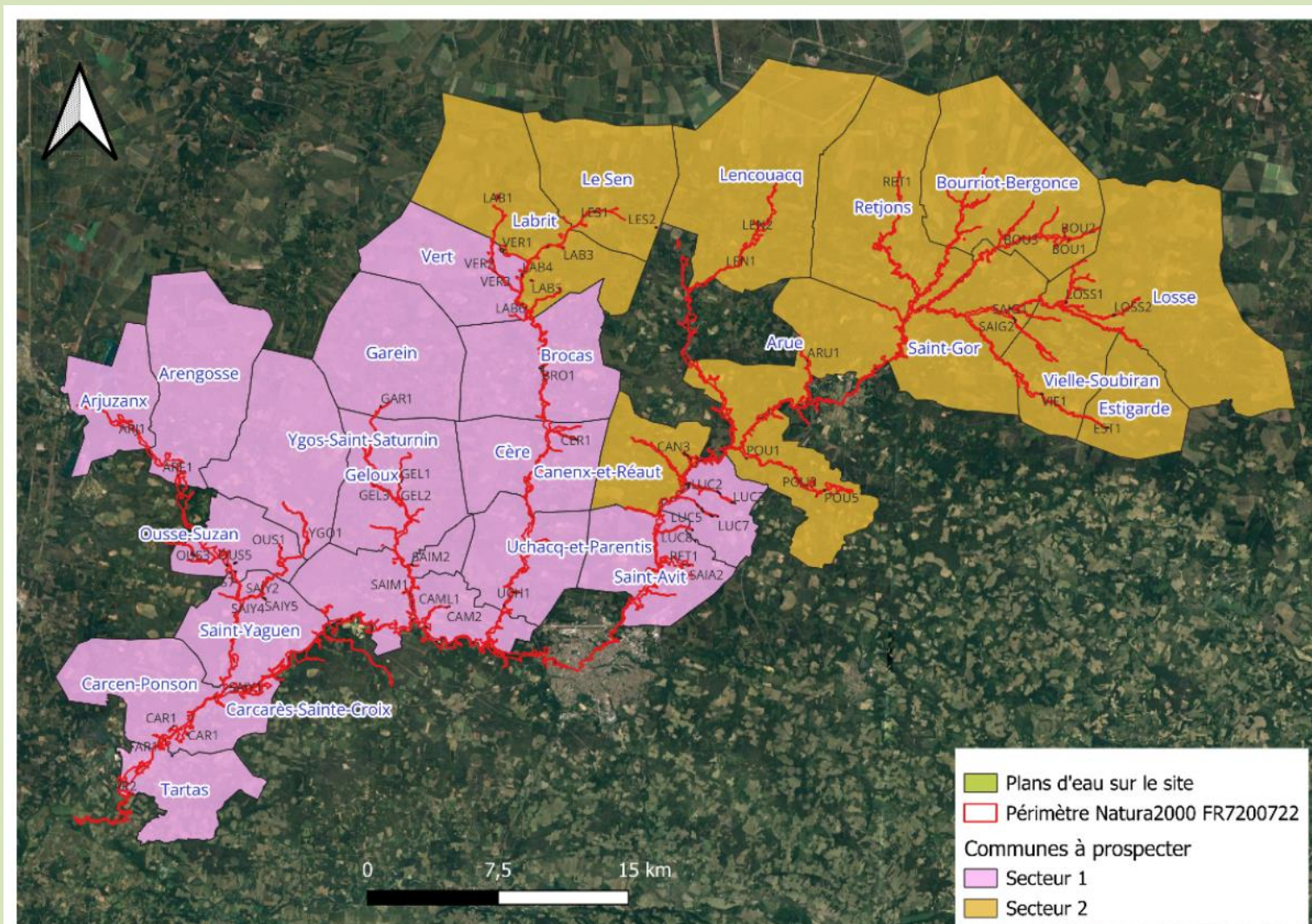
Méthode et objectifs de la prospection

Méthode : observation statique à la longue vue ou mobile avec jumelles pendant la phase d'insolation, minimum 30 minutes, remplissage formulaire QField

Objectif : valider les sites de présence de la Cistude d'Europe



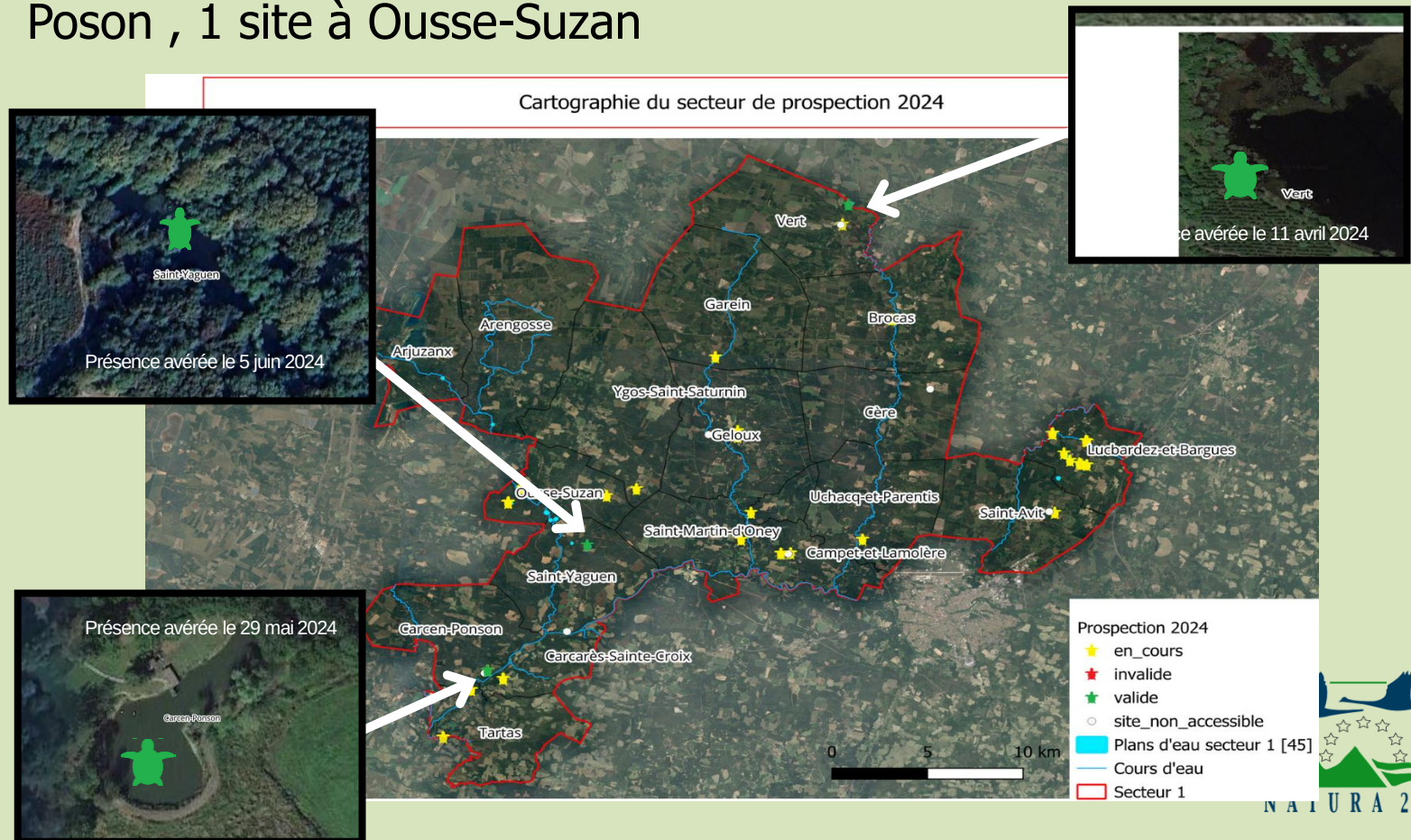
Amélioration de connaissances



Amélioration de connaissances

Résultats 2024 sur secteur 1

- 35 sites prospectés dont 8 inaccessibles soit 27 sur les 45 prévus
- 5 sites validés Latapy à Vert, 2 sites à St Yaguen, 1 site à Carcen-Poson , 1 site à Ousse-Suzan



Information, communication et sensibilisation



Des supports de communication

- **Une exposition mobile**
Présentation de Natura 2000, des espèces animales et des milieux
Mise à disposition gratuitement
- **Une page Facebook**
 @LandesNature
- **Un site Internet**
barthesmidouzemarensin.n2000.fr
- **Un résumé non technique du DOCOB**



Des supports de communication

- **Le Mid'Info**

Lettre d'information pérenne par sujet

Les anciennes toujours disponibles

2024 : La Cistude d'Europe



La Cistude d'Europe
ou *Emys orbicularis*

Seule tortue aquatique autochtone dans les Landes et le Gers. Elle vit notamment dans les eaux douces du site du Midou et du Ludon.

Même si elle est encore bien présente dans la région, la Cistude représente un enjeu de conservation fort. Strictement protégé en France, ce reptile est en forte régression principalement à cause de la disparition ou la dégradation de son habitat, les zones humides.

Comment la reconnaître ?
Taille : 10 à 20 cm Poids : 400 à 800g
Description : carapace sombre avec de fines tâches ou stries jaunes. Peau piquetée de point jaunes vifs sur la tête, le cou et les pattes. Pattes palmées, dotées de griffes. Queue longue et effilée.

Durée de vie : la Cistude peut vivre jusqu'à 70 ans !
Pour calculer l'âge de la tortue, le plastron a des cerne qui permettent d'avoir une idée de son âge comme sur un arbre. Il faut 5 ans à la cistude pour que sa carapace soit dure.

Mâle ou femelle ? le dimorphisme sexuel est bien marqué.

- Plastron ventral plat
- Queue + longue avec cloaque* à sa base
- Yeux jaunes
- Plastron concave
- Cloaque plus éloigné du bord de la carapace
- Yeux rouge-oranges

La savoir, vous ?
Il existe des dimorphismes selon les régions divisant la Cistude d'Europe en plusieurs sous-espèces. Des différences morphologiques ont même été observées entre les femelles de deux populations du Gers, l'une vivant dans de petites mares et l'autre vivant au bord du fleuve Adour.

*Cloaque = poche située à l'extrémité du tube intestinal



2025 : Les Libellules de la Midouze



Des animations grands public et scolaires

- Journée Mondiale des Zones Humides 2024 à Ousse-Suzan le 21 février qui a réuni une douzaine de personnes
- Journée Mondiale des zones humides 2025 à Saint-Yaguen le 7 février sur le marais du Los



Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques



Soutien aux autres programmes de développement durable

L'équipe d'animation participe aux autres programmes de développement durable pour s'assurer que les enjeux Natura 2000 soient pris en compte.

Quelques exemples :

Syndicat de rivière	Comité de suivi, échanges avec agents et élus
Plan National d'Action/Suivi de l'état de conservation	Prospection terrain et groupes techniques avec le CENA/CBNSA
SAGE	Participation à la CLE, aux groupes de travail, fournitures de données...
Gestionnaires : Espaces naturels sensibles 40 (Bostens, Arue), FDC40 (Marais d'albret)	Participation aux COPILs, Cotech, comités de suivi fournitures de données, relecture et avis....

Compléments et mise à jour du DOCOB



Problème de validation du périmètre

Rappel de l'historique

- Un "**périmètre de référence**" du site (**4900 ha**) tracé au 1/100 000^{ème} fourni par l'Etat au début de l'élaboration du DOCOB
- Un "**périmètre de gestion**" (**3800 ha**) réalisé à partir d'un travail de terrain et d'une concertation active des acteurs locaux en 2006 à une échelle de 1/5 000^{ème}
 - Une note de service de 2008 valide le DOCOB avec l'évolution de périmètre
 - Consultation des collectivités effectuée en 2007 puis 2014
 - Une fiche de synthèse des consultations signée en 2015 par le Préfet valide ce nouveau périmètre
- Contentieux entre l'Etat français et la Commission Européenne
 - Désignation en urgence des sites en 2016
 - L'arrêté ministériel de la Midouze de 2016 pris sur le périmètre de référence initial

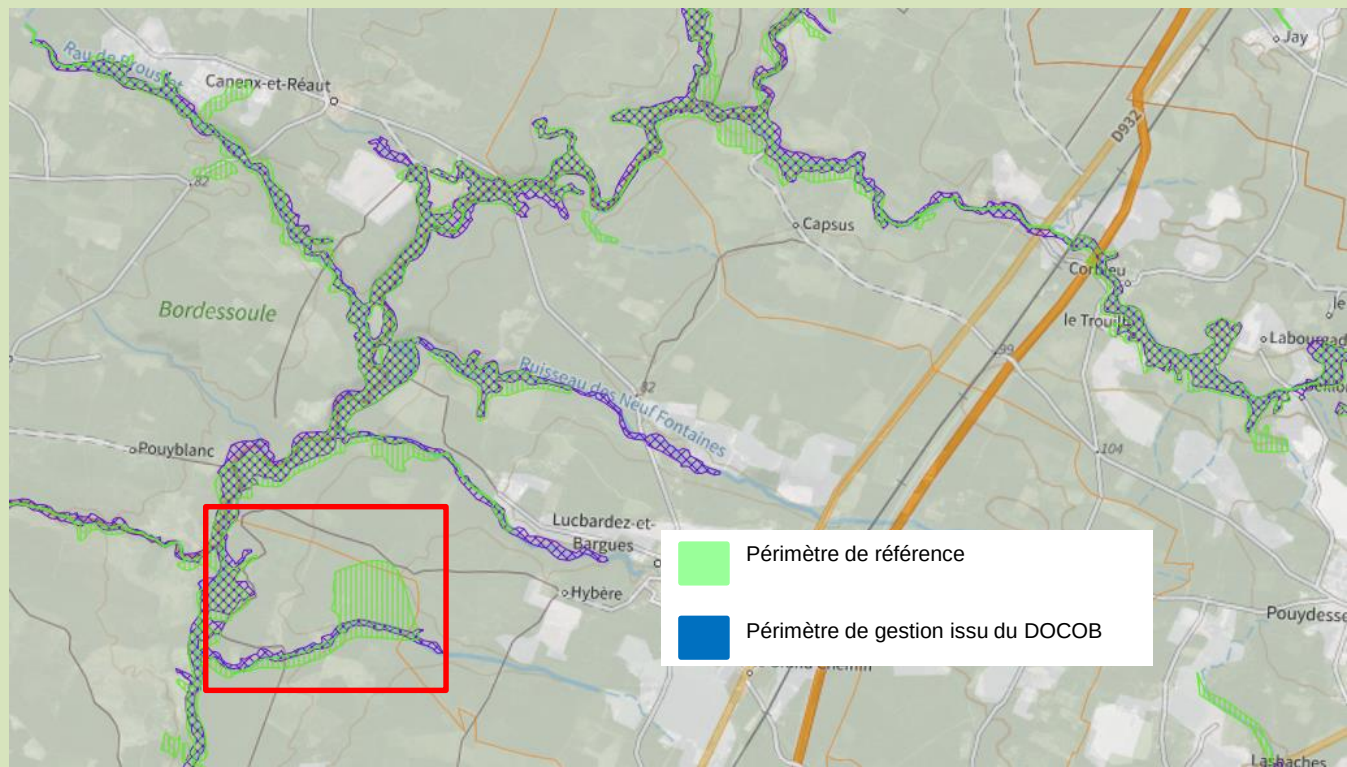
Problème de validation du périmètre

Co-existence des 2 périmètres :

- Périmètre de gestion validé en DOCOB non officiel non visible sur le site du MNHN
- Périmètre de gestion utilisé par les services de l'Etat, la structure animatrice, les collectivités, le CNPF... depuis 2006 pour mettre en œuvre le DOCOB → Fragilité réglementaire

Exemple de modification du périmètre :

Erreur de classement des coupes rases de pins en prairie dans le périmètre de référence
→ supprimé dans le périmètre de gestion



Problème de validation du périmètre

Quelles problématiques ?

- Depuis 2015, nouvelles règles de modifications des périmètres = tous les retraits doivent être justifiés par une cartographie des habitats
- L'arrêté pris en urgence en 2016 avec le **périmètre de référence** nous oblige à considérer cette nouvelle règle malgré la note de service de 2008 et les consultations de 2007 et 2014
- Le MNHN ne transmettra pas le **périmètre de gestion** en état à la CE
- Répondre aux demandes pour valider le **périmètre de gestion** n'est pas possible dans le temps d'animation classique, il faut un temps de travail dédié
- Le DOCOB et la cartographie des habitats sont obsolètes. Des zones en tête de bassin mériteraient d'être intégrées au site
- La situation actuelle entraîne une fragilité de la légalité de certains projets soumis à EI et des Plans Simples de Gestion



Problème de validation du périmètre

Quelles solutions ?

Solution à court terme
=
Sécurité des projets



Nouvelle note de service pour utiliser le périmètre de gestion pour les EI et les contrats

Solution à moyen terme
=
Cohérence du site



Révision complète du DOCOB, de la cartographie des habitats et du périmètre

Questions diverses

